

Les Points d'Accès au Droit

Ils sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et obligations. Grâce à l'intervention d'agents d'accueil, de professionnels du droit et d'associations agréées, on y trouve des renseignements sur les droits et obligations, des conseils, une assistance pour accomplir certaines démarches administratives ou juridiques.

Une première information juridique vous sera délivrée et si besoin :

➤ Une consultation juridique vous sera proposée

avec :

- un avocat
- un notaire
- un huissier de justice

➤ Une orientation vers :

- le conciliateur de Justice
- le médiateur de la République
- l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)
- autres

Permanences des Point d'Accès au Droit effectuées par l' ADAVEM

Villefranche-de-Rouergue

Permanence sans rendez-vous

tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois
De 14h00 à 16h30

Centre social - 19, Rue du Sergent Bories
12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Espalion

Permanence sans rendez-vous

tous les 2^{ème} mardi du mois de 14h00 à 16h30
et 4^{ème} vendredi du mois de 9h00 à 12h00

« Ancien bureau du juge d'Instance » 1^{er} étage
Hôtel de Ville
12500 ESPALION

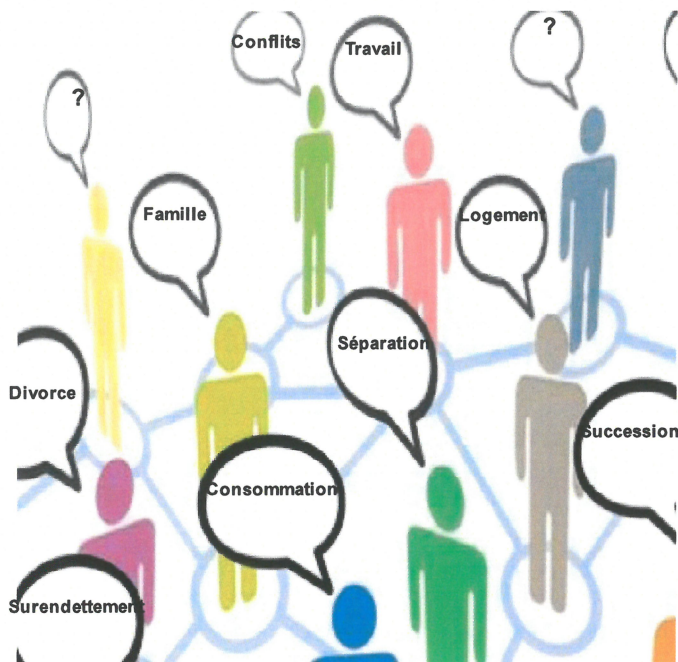
Conseil Départemental d'Accès au Droit
TGI de Rodez
cdad-aveyron@justice.fr
05.65.73.43.00



Conseil Départemental d'Accès au Droit



Une question juridique ?



Les auxiliaires de justice (Avocats, Notaires, Huissiers de justice) sur rendez-vous :

RODEZ

Tribunal de Grande Instance
Boulevard de Guizard – BP 3123
12000 RODEZ
05.65.73.43.00

MILLAU

Tribunal d'Instance
Boulevard de l'Ayrolle
12100 MILLAU
05.65.61.48.00

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Centre social
19, Rue du Sergent Bories
12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
05.65.45.38.70

ESPALION

Hôtel de Ville
12500 ESPALION
05.65.51.10.30

Objectifs

- Garantir en des lieux accessibles un premier niveau d'information juridique
- Orienter après avoir identifié la nature vers les professionnels, organismes, services chargés d'assurer ou de faciliter l'accès au droit
- Offrir une prestation de qualité dans l'information ou les consultations par les organismes divers

Les Missions du CDAD

- Il définit une politique d'accès au droit dans le département
- Il pilote et coordonne les actions en matière d'aide à l'accès au droit :
 - ✓ Recenser les dispositifs existants et les faire connaître
 - ✓ Identifier les besoins
 - ✓ Définir une politique locale pour développer l'accès au droit
 - ✓ Créer un réseau entre les dispositifs existants et impulser des actions communes
 - ✓ Contribuer au développement des modes amiables de résolution des conflits en faisant connaître les lieux de médiation civile et pénale

**Consultez gratuitement
des avocats, notaires,
huissiers de justice**